



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 décembre 2021
Convocation du : 3 décembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix décembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX
Mme DE PARIS, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. LANDLER,
M. PLOUY, Mme HALOS

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DERONNE et M. QUESTE,
M. BLACTOT et Mme MARZAK-AFFAUI, M. AIT EL HAJ et Mme PRINGUEZ,
Mme LERNER-BERTRAND et Mme TANGHE, M. PICKEU et M. VANNESTE,
M. CATTOIRE et Mme CASIER, M. DEBUISSON et M. BRUNET, M. BAILLEUL et
Mme NAEYE, Mme DELANNOY-CUISINIER et Mme DELESTREZ, M. DERUYTER
et Mme BAURANCE, M. VANGAEVEREN et M. BAILLON, M. TISON ont délégué
respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, Mme COBBAERT,
Mme DE PARIS, Mme DUBREU, M. MARIE, Mme GUSTIN, M. MERTEN,
M. MONPAYS, Mme LEROUX, M. PLOUY, M. LANDLER, Mme HALOS
conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DUBREU

DE21.126

ADMINISTRATION MUNICIPALE
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, EMPLOI, DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération n° DE20.045 du 13 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé la création de sept commissions permanentes.

Par délibération n° DE20.049 du 13 juillet 2020, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Jean-Jacques DERUYTER, Bruno VANGAEVEREN, Dominique BIANCHI ont été désignés membres de la Commission Développement Economique, Emploi, Développement des Solidarités.

Monsieur Dominique BIANCHI, ayant démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal, il y a lieu de revoir la composition de la Commission Développement Economique, Emploi, Développement des Solidarités.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'élection des membres des commissions a lieu au scrutin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Il est demandé aux Présidents de Groupe de proposer leurs candidats.

Candidatures :

Liste Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Sophie TANGHE

Liste Armentières avec Fidélité et Bon Sens : Jean-Jacques DERUYTER, Bruno VANGAEVEREN

Liste Armentières en Tête ! : Catherine HALOS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par conséquent, sont désignés membres de la Commission Développement Economique, Emploi, Développement des Solidarités : Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Jean-Jacques DERUYTER, Bruno VANGAEVEREN, Catherine HALOS.

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille